

AG du 28 juillet 2022 de l'association de chasse d'APT

La VIGILANTE

Compte rendu

Lieux : Mairie d'APT 1 place Gabriel PERI.

Étaient présents : 23 adhérents de l'association.

Suivi de l'ordre du jour validé par le conseil d'administration et envoyé à tous les adhérents le 08 juin 2022.

Ouverture de la séance à 18h45

1/Accueil, mot du président : Après deux ans de pandémie merci de participer à la reprise de notre AG en présentiel.

2/Bilan moral et d'activité : Fait par le secrétaire.

- Depuis 2019 plus d'AG en présentiel et très peu de réunions du CA et de la FDC 84 consécutif au COVID 19.

- Les AG 2020 et 2021 ont été validées par envoies de courriers électroniques ou postaux.

- Nbre d'adhérents 2022 : 114 Résidents, 56 propriétaires, 16 droits de chasse, 12 non-résidents. Total= 198 (6 de moins qu'en 2021).

- Lâchers effectués :

Tirs = en 4 lâchers 330 perdrix et 165 faisans.

Repeuplement = 30 Perdrix éduquées, 60 lapins d'Espagne, 8 couples de lièvres.

- Suite à la mise à mal de nos chasses traditionnelles, à l'appel de notre fédération et du collectif glu composé des fédérations PACA et de l'ANDCTG, nous avons participé à 2 manifestations : le 28 aout 2021 devant la préfecture d'AVIGNON où nous étions 300. Le 8 septembre 2021 à FORCALQUIER où nous étions 8 000 chasseurs et ruraux et à ce sujet encore un grand merci à toutes et à tous.

- Participation le 23 avril à l'AG de notre fédération des chasseurs 84 marquée par la cessation d'activité du président Edmond ROLLAND après un demi-siècle d'implication en tant qu'administrateur.

Il faut dire que cette dernière ligne droite de présidence n'a pas été de tout repos.

- Parole donnée à Edmond ROLLAND pour commenter cette fin de mandat.

Vote bilan moral et d'activité : Validé à l'unanimité.

3) Bilan financier : Fait par le trésorier. Solde saison 2021/22= 9625,28€

Total dépenses= 16708,88€ ; Total recettes= 15605,59€ ; Solde au 30/06/2022= 8521,99€.

Vote bilan financier : Validé à l'unanimité.

4) Approbation des nouveaux statuts envoyés avec la convocation de l'AG le 8 juin courant.

Vote des nouveaux statuts : Validé à l'unanimité.

5) Renouvellement du CA VIGILANTE. 15 candidatures.

AMIC Alexandre ; BON Patrick ; CHABRAND Claude ; CHAUVIN Daniel ; GHELFI Michel ; GONZALEZ Julien ; GUIGOU Jean-Claude ; Julliard Jérôme ; LOMBARD Olivier ; LORENZO Bruno ; MARIE Laure ; PICCA Christian ; ROLLAND Edmond ; THEROND Damien ; VERNIN Jean-Pierre.

Vote renouvellement du CA : Liste validé à l'unanimité.

6) Dates et limitation des jours de chasse : Après la période de l'ouverture générale de la chasse, du 11 septembre au 09 octobre 2022, dont les conditions sont définies par arrêté préfectoral.

Du 09 octobre 2022 au 08 janvier 2023, la chasse est suspendue sur l'ensemble du territoire de l'association de chasse d'APT, les mardi et vendredi, à l'exception des jours fériés. Cette mesure ne s'applique pas à la chasse des oiseaux de passage, au poste fixe, ainsi qu'à la chasse aux sangliers en battue, exclusivement.

Vote résolution n°1 limitation des jours de chasse : Validé à l'unanimité.

7) Le petit gibier : Lâchers et prélèvements autorisés.

Lâchers de tir prévus= le 08 octobre 2022(Faisans) ; le 28 octobre 2022 (Perdrix) ; le 25 novembre 2022 (Faisans et perdrix).

Lâchers pour repeuplement = Aout 2022 (30 perdrix éduquées fournies par la FDC 84) ; Lièvres et lapins après fermeture.

Prélèvements autorisés :

Lièvre : 1 lièvre par chasseur et par jour (clôture le 25/12/2022).

Lapins : 2 lapins par chasseur et par jour (clôture le 08/01/2023).

Perdrix rouges : 2 perdrix par chasseur et par jour (clôture le 04/12/2022).

Faisans : 2 faisans par chasseur et par jour (clôture le 08/01/2023).

Vote résolution n°2 petit gibier : Validé à l'unanimité.

8) Le grand gibier : Désignation des chefs de battues et modalités

Chasse aux sangliers : Les chefs de battues pour la saison 2022/2023 proposés par le CA sont : CHABRAND Claude ; CALANI Bruno ; GUIGOU Jean-Claude ; PASERO Laurent ; THERON Damien. (Les modalités de cette chasse sont définies par arrêté préfectoral).

Chasse aux chevreuils : Selon plan de chasse, bracelets obligatoires. La gestion de ces bracelets se fera conformément à la note qui en définit la politique de distribution.

Vote résolution n°3 grand gibier : Validé à l'unanimité.

9) Tarifs des cartes : Résidents= 70€ ; Propriétaires= 50€ (pour les résidents et les propriétaires 1/2 tarif pour les 70 ans révolus, gratuité à partir de 80 ans) ; Droit de chasse= 100€ ; Non- résidents= 120€.

Chaque chasseur (propriétaire) bénéficiera d'une carte d'invitation gratuite valable à partir du 10 octobre 2022 date à laquelle des cartes journalières payantes, à la journée, seront disponibles au tarif de 10€. Cette carte journalière n'est pas valable pour les chasseurs habitants APT.

Vote résolution n°4 tarifs des cartes : Validé à l'unanimité.

NOTA : Toutes ces résolutions seront mentionnées sur la fiche, (saison chasse 2022/2023), distribuée avec la carte d'adhérent et seront disponibles sur le site de l'association : aptchasselavigilante.e-monsite.com

10) Questions diverses : Râtelier numérique ; Formation décennale.

Aux distributions des cartes, une liste des chasseurs désirant être assistés pour réaliser leur formation décennale ou créer leur compte SIA « râtelier numérique », sera établie.

Séance levée à 20h30.

Le Président : Michel GHELFI

Le Secrétaire : Jean-Pierre VERNIN

